

Direction interministérielle numérique du

Paris, le 04/11/2022

Convention de subvention de la DINUM pour la Fondation NLnet

04/11/2022

Présentation des parties

DINUM / Etalab – www.numerique.gouv.fr / etalab.gouv.fr

La DINUM une administration publique chargée de la transformation numérique de l'État au bénéfice des citoyens et des fonctionnaires, sous tous ses aspects : modernisation du système d'information de l'État, qualité des services publics numériques, création de services innovants pour les citoyens, outils numériques de travail collaboratif pour les fonctionnaires.

Le département Etalab est en charge de la politique publique des données, algorithmes et codes sources. Au sein d'Etalab, le pôle des logiciels libres pilote un plan d'action sur les logiciels libres et les communs numériques, dont les objectifs sont d'ouvrir les codes sources du secteur public, d'encourager l'utilisation de logiciels libres dans les administrations et de renforcer l'attractivité de l'État en tant qu'Etat-employeur par l'utilisation de logiciels libres.

La Fondation NInet - nInet.nl

Depuis 1997, la Fondation NLnet soutient les personnes et les organisations qui contribuent à une société de l'information ouverte. La Fondation NLnet a démarré avec des fonds provenant de l'exploitation et de la vente ultérieure du premier fournisseur de services Internet des Pays-Bas. L'équipe a soutenu financièrement des centaines de projets, dont beaucoup sont actuellement essentiels au bon fonctionnement d'Internet. Actuellement, NLnet coopère principalement avec d'autres organisations pour renforcer l'ensemble des composants matériels et logiciels qui constituent nos communications.

Objet de la subvention

La DINUM soutient la fondation NLnet pour remettre une série de prix Free Libre Open Source Software (FLOSS) à des citoyens de l'Union européenne (UE) ou à des organisations à but non lucratif basées dans l'UE.

Ces prix récompenseront ces citoyens ou associations pour leur travail sur un logiciel spécifique. Ils viseront les logiciels libres dont l'utilisation est avérée dans une administration

française.

Le prix sera attribué à un logiciel largement utilisé et pour lequel le prix sera utile, par le soutien financier apporté et par la visibilité que le prix donnera au projet.

L'objectif de cette série de prix est de souligner la nécessité de soutenir les "petits" projets de logiciels libres dont dépendent parfois sans le savoir les systèmes d'information de l'administration.

Règles pour l'attribution des prix

Quatre prix du logiciel libre seront décernés, chacun faisant l'objet d'un appel à candidatures au niveau européen.

Les citoyens de l'UE ou les organisations à but non lucratif basées dans l'UE peuvent se porter candidats à ces prix.

Chaque prix s'élèvera à 10K€ et ne donnera lieu à aucune contrepartie de la part de la personne ou de la structure récompensée.

Ces prix récompenseront leur investissement dans un projet logiciel dont le code source est publié sous l'une des licences libres reconnues par la Free Software Foundation et l'Open Source Initiative (voir la liste détaillée des licences en annexe).

Le choix de la personne ou de la structure récompensée sera effectué par un jury mis en place par DINUM. Les quatre prix devront être remis un an après signature de la présente convention.

Rôle des parties

La DINUM contribue à :

- mettre en place un jury, ouvert aux agents publics et aux personnalités qualifiées de la société civile, et publier la liste des personnes participant à ce jury ;
- définir les éléments du formulaire à remplir par les personnes ou structures candidates, le même formulaire étant utilisé pour les quatre prix ;
- mobiliser le jury pour sélectionner le candidat retenu pour chacun des quatre prix;
- mettre en ligne une page dédiée à ces prix sur l'un des sites du pôle logiciels libres (communs.numerique.gouv.fr ou code.gouv.fr);
- valider les contenus de communication publiés par NLnet en anglais (page d'information sur les prix, contenus de communication pour l'annonce de l'ouverture des candidatures et l'annonce des prix);
- subventionner NLnet de €60K.

La fondation NLnet s'engage à :

- soumettre le contenu de la communication à la DINUM pour validation avant publication;
- mettre en ligne d'une présentation en anglais de la série de prix sur le site nInet.nl;

- mettre en ligne un formulaire pour chacun des prix et de recevoir les candidatures;
- transférer à la DINUM les formulaires remplis dans un format lisible ;
- communiquer en anglais pour l'annonce de chaque prix ;
- procéder au transfert du prix de 10K€ pour chaque projet.

Durée

La présente convention de subvention est conclue pour une durée d'un (1) an, après signature par les parties. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant.

Droit applicable et litiges

Le droit français est applicable au présent accord.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention. Si aucune solution amiable n'est trouvée dans les trente (30) jours de la notification du litige par une partie à l'autre, les tribunaux français seront seuls compétents.

Fait en deux exemplaires, un pour chaque partie,

à Paris, le 04 novembre 2022

Pour la direction interministérielle du numérique,

Stéphanie Schaer, Directrice

16 Nov 2022 11:20 +0100 Amsterdam



On behalf of NLnet foundation

Annexe: Liste des licences

- Academic Free License v1.1
- Academic Free License v1.2
- Academic Free License v2.0
- Academic Free License v2.1
- Academic Free License v3.0
- Apache License 1.1
- Apache License 2.0
- Apple Public Source License 2.0
- Artistic License 2.0
- Boost Software License 1.0
- BSD 2-Clause "Simplified" License
- BSD 3-Clause "New" or "Revised" License
- Common Development and Distribution License 1.0
- Common Public Attribution License 1.0
- Common Public License 1.0
- Eclipse Public License 1.0
- Eclipse Public License 2.0
- Educational Community License v2.0
- Eiffel Forum License v2.0
- EU DataGrid Software License
- European Union Public License 1.1
- European Union Public License 1.2
- GNU Affero General Public License v3.0 only
- GNU Affero General Public License v3.0 or later
- GNU General Public License v2.0 only
- GNU General Public License v2.0 or later
- GNU General Public License v3.0 only
- GNU General Public License v3.0 or later
- GNU Lesser General Public License v2.1 only
- GNU Lesser General Public License v2.1 or later
- GNU Lesser General Public License v3.0 only
- GNU Lesser General Public License v3.0 or later
- Historical Permission Notice and Disclaimer

- IBM Public License v1.0
- Intel Open Source License
- IPA Font License
- ISC License
- Lucent Public License v1.02
- Microsoft Public License
- Microsoft Reciprocal License
- MIT License
- Mozilla Public License 1.1
- Mozilla Public License 2.0
- Nokia Open Source License
- Open Software License 1.0
- Open Software License 2.0
- Open Software License 2.1
- Open Software License 3.0
- PHP License v3.01
- Python License 2.0
- Q Public License 1.0
- RealNetworks Public Source License v1.0
- SIL Open Font License 1.1
- Sleepycat License
- Sun Industry Standards Source License v1.1
- Sun Public License v1.0
- The Unlicense
- Universal Permissive License v1.0
- <u>University of Illinois/NCSA Open Source License</u>
- W3C Software Notice and License (2002-12-31)
- Zlib License
- Zope Public License 2.0
- Zope Public License 2.1